

Du Tenten à la Migaronne



Commune de Villespy

Timestriel : juillet – août – septembre 2018

Edito :

Avec les chaleurs et les journées plus longues, rien de tel qu'un petit moment de repos, le soir « à la fraîche », pour feuilleter les dernières nouvelles du village !

Vous y découvrirez aussi, les débuts de la « Fée Electricité » dans notre localité, quelques bonnes recettes pour les gourmands, les infos des assos et un message de nos amis les oiseaux !

Bonne lecture et bon été à tous !

Le Comité de rédaction



N°17

Mairie de Villespy

04 68 94 21 16

mairie.villespy@wanadoo.fr

Site : www.villespy.fr

lundi, jeudi, vendredi :

14h - 15h30

mardi : 17h30 - 19h

Agence postale communale

04 68 94 20 00

du lundi au vendredi :

9h - 12h

Samedi : 9h - 11h30

Dépôt de pain

Ecoles

Villespy : 04 68 94 28 07

Carlipa : 04 68 94 24 33

Cenne-M : 04 68 94 23 61

SGEPI

Tél : 04 68 94 23 51

CCPLM

Tél : 04 68 76 69 40

CIAS

Tél : 04 68 24 72 35

Ordures ménagères

Ramassage et collecte
sélective mercredi matin

Boucherie Bareil

vendredi : 9h-12 ; 15h-19h

samedi : 9h-12h

Epicerie ambulante

jeudi après-midi

Laiterie EARL Moundy

jeudi matin

Pizza Hervé

jeudi soir : 06 24 92 27 63

***Nous vous proposons, si vous le souhaitez, de recevoir le bulletin municipal par email.
Pour cela communiquez nous votre adresse, (mairie.villespy@wanadoo.fr)***

Les débuts de l'éclairage public à Villespy 3^e partie

A- Une histoire d'eau

Le 28 juin 1891, Joachim Estrade, né dans les H^{tes} Pyrénées, après avoir fondé la Société méridionale d'électricité et construit une centrale hydroélectrique à Axat, au débouché des gorges de St Georges, transporte l'éclairage électrique à Quillan qui fut donc la première ville audoise à en bénéficier. Suivront Chalabre le 29 juin, Alet le 16 août, Carcassonne le 21 octobre, puis Narbonne le 1^{er} janvier 1893.

Dès lors et peu à peu, l'éclairage électrique se diffuse dans le département jusqu'à atteindre notre village, en mai 1908.

Quelques années auparavant, en 1905, notre ruisseau de Migaronne, aujourd'hui pratiquement asséché par un barrage agricole construit en amont, subit d'importantes crues qui « noient » la pompe-à-eau fonctionnant au pétrole et alimentant les bornes-fontaines du village, installées en 1882 par la municipalité Salvetat. Les villespinois, privés d'eau potable à proximité, sont mécontents, comme on le comprend. C'est pourquoi, dès 1907, la municipalité Cros envisage de la remplacer par une pompe plus puissante parce que fonctionnant à l'énergie électrique.

Le **23 octobre 1907** « Le Conseil municipal saisi par la société méridionale de transport de force d'un projet d'éclairage à l'électricité et de l'installation d'une pompe élévatoire [...] aux conditions établies par le devis estimatif dressé à

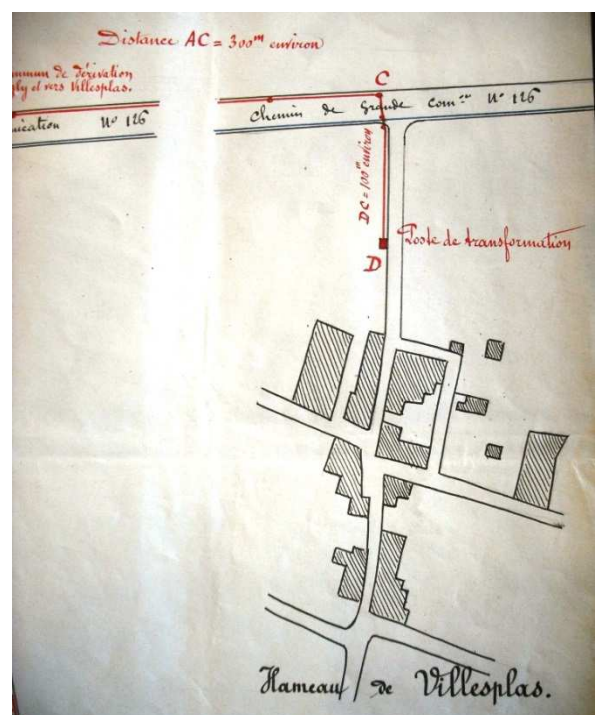
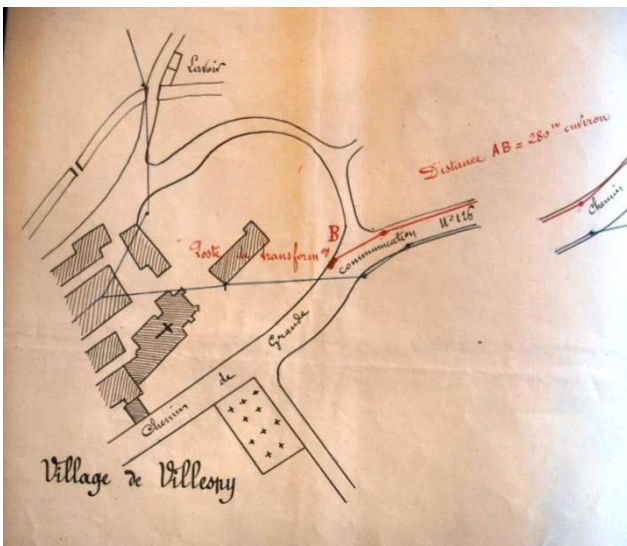
cet effet par Monsieur Laffage, architecte municipal, le 20 octobre 1907, dont la dépense s'élève à 1944 fr. [...] approuve cette acquisition destinée à fournir aux habitants l'eau qui leur manque pour leur alimentation et que la dépense qui en résulte est comprise dans l'emprunt de 22 000 fr. à contracter pour l'éclairage public et l'électricité. » Extrait de la Délibération municipale, conservée aux arch. Dép. de l'Aude sous la cote 2OP 3236.

Le 3 novembre suivant, Jean Cros, maire, signe un « traité de gré à gré » avec M. Durand-Roger, fondeur-constructeur à Carcassonne, pour la fourniture et l'installation d'une pompe à piston à double effet, type mural, débitant 50 hl à l'heure (ce débit étant limité par la puissance du moteur) à la vitesse de 40 tours environ. Mise en place, prête à fonctionner pour la somme de 1402 fr. **Le 21 mai 1908**, Le maire et les conseillers de la commission travaux, Célestin Roudet, Léon Danjard et Pierre Salvetat « reconnaissent que la pompe est installée et fonctionne parfaitement ».

Ceci veut donc dire que l'électricité est déjà arrivée au village à cette date. En effet, le même jour, ladite commission « reconnaît que les travaux exécutés par Monsieur Estrade sont terminés en bon état, que les fournitures sont de bonne qualité et que le système nouveau de l'éclairage fonctionne parfaitement bien ».

(à suivre)

Jean-Pierre Barès



Rappel de quelques règles de bon voisinage :

Certains Villespynoïses se sont plaints de nuisances dues soit au bricolage, soit au jardinage. La commune n'a pas pour le moment émis un arrêté, c'est donc l'article R1334-31 qui s'applique :

Article R1334-31 : Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son

intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Animaux domestiques :

Nous vous rappelons qu'être propriétaire d'un animal domestique vous oblige à respecter certaines règles de conduites :

- Éviter les aboiements répétés pour la tranquillité du voisinage.
- Ne pas laisser divaguer votre animal et le tenir en laisse
- Les déjections de votre animal vous appartiennent et le domaine public n'est pas une « canisette » géante. Du reste celles-ci peuvent provoquer des chutes, mais surtout sont susceptibles d'occasionner des désagréments.



De plus, cela à un coût pour la commune.

Nouveau règlement intérieur des salles communales :

Suite aux multiples problèmes rencontrés dans les salles communales, il est apparu nécessaire de réexaminer le règlement intérieur, ce qui a été fait. Celui-ci est en vigueur depuis quelques semaines pour les particuliers et pour les associations.

Les extincteurs ayant été percutés, à plusieurs reprises, lors de soirées et le remplissage de ces

extincteurs ayant un coût pour la commune, il a été décidé que la caution de 200€, déposée au moment de la location de la salle, serait retenue si l'infraction était constatée lors de l'état des lieux de restitution de la salle.

Un état des lieux sera signé par les deux parties, lors de l'entrée et de la sortie de chaque location.

Les travaux en cours ou à venir :

La fin de la mise en place des chéneaux de l'église commencée le 12 juillet 2018 est quasiment terminée. C'est M. Michel Cros, plombier zingueur confirmé, habitant bien connu de notre localité et travaillant à l'entreprise Fabre de Castelnaudary qui en a eu la responsabilité. Merci Michel pour ce travail de qualité pas toujours évident à réaliser

Après la visite du 22 juin 2018 avec la représentante de la CDCPLM et l'entreprise Vallez, les travaux d'assainissement impasse du couchant seront réalisés début du mois d'octobre.



Rentrée scolaire 2018-2019 :

La rentrée se fera **lundi 3 septembre 2018**.

Nous vous rappelons que le regroupement passe à la semaine de 4 jours et que les horaires pour les 3 écoles sont modifiés.

Voir horaires ci-après :

Commune	LUNDI				MARDI			
	Matin		Après-midi		Matin		Après-midi	
	entrée	sortie	entrée	sortie	entrée	sortie	entrée	sortie
Cenne-Monestiés	8h40	11h40	13h40	16h40	8h40	11h40	13h40	16h40
Villespy	8h50	11h50	13h50	16h50	8h50	11h50	13h50	16h50
Carlipa	9h	12h	14h	17h	9h	12h	14h	17h

Commune	JEUDI				VENDREDI			
	Matin		Après-midi		Matin		Après-midi	
	entrée	sortie	entrée	sortie	entrée	sortie	entrée	sortie
Cenne-Monestiés	8h40	11h40	13h40	16h40	8h40	11h40	13h40	16h40
Villespy	8h50	11h50	13h50	16h50	8h50	11h50	13h50	16h50
Carlipa	9h	12h	14h	17h	9h	12h	14h	17h

Monsieur Maxime Millau sera remplacé par Madame Rachel Maignan qui sera la nouvelle directrice de Villespy. Nous tenons à remercier

Monsieur Millau pour son investissement durant cette année scolaire et souhaitons la bienvenue à Madame Maignan.

Remise de médailles :

Mercredi 6 juin en fin de journée, la municipalité a remis la médaille du village à deux jeunes sapeurs-pompiers du Centre de Castelnaudary en présence de leur chef de corps et de leur formateur. Messieurs Théo MOLINIER et Hugo SERNY.

Ces deux jeunes avaient en effet, fait preuve de présence d'esprit et de courage dans la gestion du feu de cheminée survenu chez Monsieur et Madame Jean LALA.



Les faits se sont déroulés le 10 mars dernier alors qu'une soirée festive avait lieu à la salle des fêtes. Ils ont remarqué un dégagement inhabituel de fumée au niveau du château. Ils ont alors prévenu le Centre de Secours puis alerté et mis hors de danger Jeannot et Reine avec beaucoup de professionnalisme.

Nous tenons encore une fois à les remercier pour leur engagement citoyen.

Nettoyage des chaises de la salle des fêtes :

Les beaux jours de retour, Karine et Valerie ont pris l'initiative de faire un nettoyage intensif des chaises communale, "aux grands, maux, les grands remèdes", produits spéciaux et nettoyeur haute pression en main.



Récupération de bouchons :

Madame Marchais tient à remercier les personnes qui lui portent fréquemment des bouchons en plastique. Ils sont toujours les bienvenus, 1, Route de Lasbordes, afin d'obtenir des fonds au profit des handicapés.

Quelques rappels :

Les inscriptions sur les listes électorales sont à faire auprès de la mairie de votre domicile. Vous devez vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture, EDF, SUEZ). Pour

pouvoir faire cette démarche, il faut avoir plus de 18 ans (au dernier jour de l'année) et être de nationalité française ou de la communauté européenne.

Les inscriptions sont recevables jusqu'au 31 décembre 2018.

Recensement militaire :

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, dans les 3 mois qui suivent leur 16^e anniversaire. Ils doivent se présenter munis de leur carte d'identité, du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile (un représentant légal peut faire la démarche à leur place s'ils sont dans l'impossibilité de réaliser cette démarche en personne).

Il leur sera remis une attestation de recensement à conserver précieusement. Cette attestation leur sera réclamée, pour toute inscription à un examen, concours (CAP, BEP, BAC permis de conduire).



Numéros d'urgence ou utiles :

15 SAMU
17 POLICE/ GENDARMERIE
18 POMPIERS
112 N° URGENCE EUROPEEN
115 SAMU SOCIAL
119 ENFANCE MALTRAITEE
3919 VIOLENCES GONJUGALES
05.61.77.74.47CENTRE ANTI-POISONS Toulouse

0.892.683.208 Centre National des chèques perdus ou volés
0.892.705.705 Opposition des cartes bancaires perdues ou volées
3646 Caisse primaires d'assurance maladies
3939 Allô Service Public
3949 Pole Emploi

Décès :

René MOST, le 2 juillet 2018

Le coin des associations

Caminam

La saison 2017-2018 a été clôturée par un week-end dans le Couserans. Deux randonnées, en crête le samedi et vers l'étang du Garbet et l'étang Bleu le dimanche, ont permis à douze marcheurs de découvrir cette belle région des Pyrénées Ariégeoises.

Les randonnées qui n'ont pu être effectuées en juin, en raison de l'état boueux des sentiers dû aux fortes pluies, ont été reportées en septembre.

Calendrier des randos à venir

Dimanche 2 septembre

Étang des Truites (Pyrénées Ariégeoises)

Dimanche 9 septembre

Sentier Cathare de Montségur à Roquefixade

Samedi 22 et dimanche 23 septembre

Week-end dans les Pyrénées Orientales

Le lundi 17 septembre à 20h30, à la salle polyvalente, aura lieu la réunion des membres de Caminam afin d'établir le programme des activités pour la suite de la saison 2018-2019.

Le samedi 20 octobre, à midi, se déroulera notre traditionnel repas châtaignes / vin nouveau.

Pour toute information sur Caminam, consulter notre site <http://caminam.wordpress.com>

Comité des Fêtes

Une réussite pour notre fête locale !!!!

Les 21, 22 et 23 juin 2018, notre village a revêtu ses habits de lumières pour la fête locale.

Pendant ces trois jours les villageois et les nombreux habitants des communes voisines ont pu profiter des animations mises en place par le comité des fêtes.

Le vendredi soir, après un service snack frites, l'orchestre Cruz animations nous a fait danser jusque tard dans la nuit sur des musiques des années 80 à nos jours. En plus de leur professionnalisme je tiens à remercier les membres de ce groupe pour leur vive sympathie !

C'était le traditionnel concours de pétanque l'après-midi du samedi et nous avons pu compter

A présent je tiens à remercier tous les bénévoles qui de près ou de loin nous ont aidé à la mise en place du week-end car avant le réconfort il y a l'effort, et mon dieu qu'est-ce qu'on a sué !!!

Que serait une fête de village sans buvette ? Je vous

rassure on a su abreuver tous ces gosiers bien assoiffés avec mes camarades de buvette.

Je ne retiendrai que du positif durant ces trois jours car nous avons réussi à rassembler des jeunes et des moins jeunes pour partager ensemble ces moments de joie

sur une quinzaine d'équipes malgré la rude concurrence des festivités voisines. Un grand Bravo à tous nos courageux boulistes qui n'ont rien lâché sous ce soleil de plomb !

Le soir un traiteur a titillé les papilles de pas moins de 130 convives avec une excellente gardiane de taureau Et pour digérer le DJ FUTURIA a su nous mettre l'ambiance jusqu'au petit jour.

Pour les plus courageux le comité avait choisi de mettre notre repas des voisins le dimanche midi afin de clôturer notre fête tous ensemble. Timide participation mais dans la bonne humeur et c'est ce que nous retiendrons.

qui malheureusement se font de plus en plus rares par chez nous

Maintenant place au repos bien mérité !!!

Le comité vous fera parvenir le planning des autres manifestations à venir.

Emilie CORREZE (Secrétaire du comité)

Club du Mieux Vivre

Comme les petits, les « grands » sont en vacances et reprendront leurs activités dès le mois de septembre pour les personnes intéressées !

Le coin des gourmands :

Les confitures

L'été est là, pendant ces mois de chaleur derrière les volets clos, à l'abri du soleil, prenons le temps de consulter nos recettes glanées au fil des ans ou transmises par nos mères et nos grands-mères.

En ce temps de profusion, de diversité de légumes et de fruits, voilà le moment de faire les confitures, venues du temps ou à la campagne, toutes les familles avaient un jardin et des fruitiers.

Confiture économique :

C'est avec des fruits à noyaux qu'on les fait.

Prenez des abricots, des pêches, des prunes Reine-Claude et des mirabelles, ôtez la queue et le noyau ; faites-en de petits morceaux et rangez-les par couches dans une terrine en saupoudrant chaque couche avec du sucre en poudre. Il faut 500 gr de sucre pour 1 Kg de fruits.

Versez le tout, 2 heures après dans une bassine. Cuisez en remuant avec une spatule jusqu'à ce que la confiture tombe en nappe. Retirez-la et emplissez les pots que vous fermez et retournez afin de les stériliser.



Vous pourrez cet hiver déguster ces gourmandises avec des fruits secs au pied de la cheminée. Bonne dégustation !



Confiture de poires au gingembre :

1 Kg 500 de poires
750 gr de sucre
1 cuillerée à soupe de gingembre frais, râpé
1 citron

Epluchez les poires, coupez-les en morceaux, puis arrosez-les aussitôt de jus de citron afin qu'elles ne noircissent pas.

Disposez-les en couches régulières dans une terrine en les alternant avec du sucre.

Laissez macérer pendant 12 heures au frais.

Egouttez les fruits, versez le sucre alors dans une bassine à confiture. Faites-le bouillir et réduire 10 mn.

Ajoutez les poires et le gingembre, faites cuire 30 à 35 mn à feu vif.

Vérifiez la cuisson : 1 goutte de sirop versée sur une assiette froide fige les bords et s'écoule doucement.

Ecumez avec une cuillerée à soupe et mettez en pot. Couvrez aussitôt ou après refroidissement.



Amb l'estiu, sèm mai sovent defòra e ausissèm los aucèls cantar a plen gargalhòl. Mas s'escotam la Marcèla Delpastre, ela que passava fòrça temps defòra a trabalhar, o a gardar lo bestial, veirem que nòstres amics a plumas son sovent los messatgièrs d'un cambiament de temps o de sason. Per s'en avisar cal sonque d'escota e de silenci...

L'auseu de vent

Quala sason que siá, i a totjorn quauque auseu per te dire qu'es jorn, que lo solelh se leva. Trida, merle o cocut, i a totjorn quauque auseu per anonciar la nuech, per davançar l'auba. I a totjorn quauque auseu per te dire lo temps, l'auratge, lo solelh que la nivol te rauba. Que siaja la prima o lo priond de l'ivern. I a totjorn per te dire, la calha, que lo blat es madur, e per te far creire au bonaür, la perditz en la bruja qu'apela.

E quel auseu de vent, subran, que te traucha lo còr, tal un coteu de giau – per saber que l'ora es 'ribada.

Marcela Delpastre, Paraulas per questa terra I, p.28-31, Ed. dau Chamin de sent Jaume, 1997.

Marcela Delpastre, Paraulas per questa terra I, p.28-31, Ed. dau Chamin de sent Jaume, 1997.

Marcèla Delpastre, (1925-1998) es una contaïra, poèta e etnològa lemosina de lenga occitana. Paísana dins l'arma, aima las arts, la poèsia e l'escritura. Es conescuda uèi per èsser una dels dètz mai grands escrivans occitans del sègle XX amb un messatge universal, ela que quitèt jamai sa terra.



Marcelle Delpastre (1925-1998) est une conteuse, poète et ethnologue occitane. Paysanne dans l'âme, elle aime les arts, la poésie et l'écriture. Elle est connue pour être une des dix plus grands écrivains occitans du XXe siècle avec un message universel, elle qui ne quitta jamais sa terre.

Avec l'été, nous sommes plus souvent dehors et nous entendons les oiseaux chanter à plein gosier. Mais si nous écoutons Marcelle Delpastre, elle qui passait beaucoup de temps dehors à travailler, ou à garder le bétail, nous verrons que nos amis à plumes sont souvent les messagers d'un changement de temps ou de saison. Pour s'en aviser, il faut seulement de l'écoute et du silence...

L'oiseau de vent

Quelle que soit la saison, il y a toujours quelque oiseau pour te dire qu'il est jour, que le soleil se lève.

Grive, merle, coucou, il y a toujours quelque oiseau pour annoncer la nuit, pour devancer l'aube. Il y a toujours quelque oiseau pour te dire le temps, l'orage, le soleil que la nuée te dérobe. Que ce soit le printemps ou le cœur de l'hiver. Il y a toujours pour te dire, la caille que le blé est mûr, et pour que tu croies au bonheur, la perdrix qui appelle sous la bruyère. Et cet oiseau de vent, soudain, qui te traverse le cœur, tel un couteau de gel – afin que tu saches que l'heure est venue.

Le comité de rédaction :

Jean-Pierre Barès, Michèle Bastide, Karine Derkaoui, Monique Hodent, Suzanne Jésupret, Maryse Lala-Laffont, Pierre Sélariès, Bruno Bareil.